



E4700-Direction de l'éducation-

DELIBERATION N° D.2023.11.91 du Conseil municipal du 16 novembre 2023

Soutien à l'organisation de projets artistiques et culturels pour les écoles publiques de Versailles. Subvention de la Ville aux coopératives scolaires.

Date de la convocation : 9 novembre 2023
Date d'affichage : 17 novembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL
Rapporteur : Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Erik LINQUIER, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, M. Pierre FONTAINE, Mme Marie POURCHOT, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Gwilherm POULLENNEC.
M. Michel BANCAL (pouvoir à M. Xavier GUITTON), Mme Corinne BEBIN (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Bruno THOBOIS), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Marie BOELLE), Mme Ony GUERY (pouvoir à M. Christophe CLUZEL), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. Emmanuel LION (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.212-10 du Code l'éducation ;

Vu la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel qui a modifié l'article L.212-10 du Code l'éducation ;

Vu la délibération n° D.2021.02.10 du Conseil municipal de Versailles du 4 février 2021 portant sur la reprise par la Ville des missions de la Caisse des écoles ;

Vu les demandes de subventions des écoles publiques versaillaises pour l'année 2023 ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 932 « Enseignement Formation », article 93288 « Autres services annexes de l'enseignement », nature 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

- Lors du Conseil municipal du 4 février 2021, la ville de Versailles a décidé de reprendre les missions de la Caisse des écoles. En effet, dans un souci de cohérence fonctionnelle et de simplification administrative, les activités et charges budgétaires ont été transférées sur le budget communal à compter de l'exercice budgétaire 2021. Des subventions annuelles sont donc depuis versées aux coopératives scolaires des écoles publiques de Versailles directement par la Ville.

- Ainsi, dans le cadre de son soutien annuel aux projets artistiques, culturels et scientifiques des écoles publiques de Versailles, il est proposé au Conseil municipal la répartition des subventions attribuées à ces projets par la Ville pour l'année 2023, telle que présentée dans l'annexe ci-jointe, pour un montant total de 8 900 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'attribuer les subventions suivantes de la ville de Versailles au bénéfice des coopératives scolaires des écoles publiques de Versailles pour l'année 2023, pour les montants indiqués dans l'annexe ci-jointe et pour un montant total de 8 900 € ;

ANNEXE DELIBERATION "SOUTIEN A L'ORGANISATION DE PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS POUR LES ECOLES PUBLIQUES DE VERSAILLES"			
2023			
ÉCOLES	PROJET	MONTANT DE LA SUBVENTION	TOTAL
Edme Frémy	Projet École Cosmestible	800,00 €	800,00 €
Antoine Richard	Projet Scientifique	600,00 €	600,00 €
Les Lutins	Pacte sur la production des matières premières à une alimentation équilibrée	500,00 €	500,00 €
Vauban	Pacte Art, Sport et Olympisme	800,00 €	800,00 €
Wapler	Pacte Voyage dans l'univers de Roald Dahl	550,00 €	1 100,00 €
Wapler	Pacte Les insectes au potager	550,00 €	
La Source	Pacte Le chemin du wombat au nez poilu	600,00 €	1 200,00 €
	Pacte Un tigre dans la rue	600,00 €	
Vieux Versailles	Projet Les petits champions de l'observation	400,00 €	400,00 €
Les Condamines	Pacte Le cirque dans tous ses états	600,00 €	1 200,00 €
	Pacte L'Olympisme à travers la mythologie	600,00 €	
Yves Le Coz	Projet Equitation 2024	500,00 €	500,00 €
Carnot	Pacte Les JO des jardiniers	200,00 €	800,00 €
	Pacte au service des valeurs de l'Olympisme	600,00 €	
Village de Montreuil	Pacte Des marionnettes en majesté	400,00 €	400,00 €
Albert Thierry	Pacte Albert Thierry fait son cirque	600,00 €	600,00 €
			8 900,00 €

- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 49 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 49 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.